

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES AIDES FINANCIÈRES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

LES
ANTISÈCHES



ISOVER



Les dispositifs d'aides

- Pour soutenir la rénovation énergétique des bâtiments, **le gouvernement a mis en place des dispositifs d'aides financières et fiscales.**
- Ces dispositifs **prennent en charge une partie du coût des travaux** de rénovation énergétique.
- Le montant de ces aides sera **calculé en fonction de la paroi isolée et de la situation financière du ménage.**
- **Ces dispositifs d'aides sont cumulables :**
MaPrimeRénov' + CEE (Certificats d'économies d'énergie) + TVA à 5,5% + Eco-PTZ...



Les conditions d'éligibilité

- Le logement est **existant depuis plus de 2 ans.**
- **Le professionnel qui réalise les travaux est qualifié RGE** (Reconnu garant de l'environnement).
- **Les produits installés respectent des performances thermiques (R) minimales :**
 - Combles perdus : $R \geq 7 \text{ m}^2.\text{K/W}$
 - Rampants de toiture : $R \geq 6 \text{ m}^2.\text{K/W}$
 - Toiture-terrasses : $R \geq 4,5 \text{ m}^2.\text{K/W}$
 - Planchers : $R \geq 3 \text{ m}^2.\text{K/W}$
 - Murs et façades : $R \geq 3,7 \text{ m}^2.\text{K/W}$

BON A SAVOIR

1) Les aides sont cumulables entre elles

2) Tout le monde peut bénéficier des aides, quel que soit son niveau de revenus ! La prime sera bonifiée pour les ménages plus modestes

NB : Retrouvez les tableaux de revenus fiscaux de référence sur la page dédiée à MaPrimeRénov' de notre site : bit.ly/maprimerenov

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LES AIDES FINANCIÈRES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

LES
ANTISÈCHES



ISOVER



Les points de vigilance

Avant les travaux et l'acceptation du devis

- Vérifiez que vous **respectez les conditions d'éligibilité** (au recto).
- Une **visite technique présentielle du professionnel qui réalisera les travaux** doit être réalisée pour qu'il établisse son devis.
- **Lisez attentivement le devis avant de le signer** et vérifiez notamment que les isolants ont bien les performances thermiques minimales requises (au recto).

Avant les travaux et l'acceptation du devis

Signez les documents de validation des travaux uniquement à la fin du chantier quel que soit le montant d'aide et **uniquement si l'ensemble des postes du devis ont été réalisés.**



Le montage des dossiers (MaPrimeRénov' et CEE)

Option 1 :

- C'est le professionnel qui réalise les travaux qui s'occupe du montage des dossiers.

Option 2 :

Vous montez directement vos dossiers

- MaPrimeRénov' : Vous passez par le site internet du gouvernement : maprimerenov.gouv.fr
- CEE : Vous passez par le site internet grand public d'un fournisseur d'énergie ou d'un distributeur de carburant.

ENGAGÉ
POUR FAIRE